

		Désignation de l'entreprise : SARL 2 AMC MEDITERRANEE				Néant <input type="checkbox"/> *			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	807 420	FH		FI	807 420	654 969	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	807 420	FK		FL	807 420	654 969	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		5 437	
	Autres produits (1) (11)					FQ	168	9	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	807 588	660 414
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	55 411	57 886	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	477 117	439 749	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	8 496	7 536	
	Salaires et traitements *					FY	78 312	63 055	
	Charges sociales (10)					FZ	37 347	34 959	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	9 732	3 626
							GB		
Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC			
Autres charges (12)					GD				
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	25	31	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GF	666 441	606 842	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GG	141 147	53 572	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GH			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL	2	5	
	Différences positives de change					GM			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN			
Total des produits financiers (V)						GO	2	5	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GP			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ			
	Différences négatives de change					GR	654		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS			
Total des charges financières (VI)						GT	654		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	(652)	5	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	140 495	53 577	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise SARL 2 AMC MEDITERRANEE		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	6 750
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	6 750
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	683
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	683
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(683)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	30 874
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	807 590
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	698 652
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	108 938
REVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	5 437
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (13) A5 16 540	A2	16 540
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives: A6 1 809 obligatoires A9 14 731 dont cotisations facultatives Madelin A7 1 809 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	683		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise : SARL 2 AMC MEDITERRANEE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 317 AVENUE DES PLANTIERS		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 4 5 1 2 1 3 1 6 9 0 0 0 3 5			Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N, clos le, 31/12/2022	N-1 31/12/2021					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CC				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC				
		Constructions	AP	AC				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 683	2 683		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	78 104	43 818	34 286	38 118
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
Prêts		BF	BG					
Autres immobilisations financières *	BH	BI	1 548		1 548	1 548		
TOTAL (II)		BJ	BK	82 335	46 500	35 834	39 667	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BC				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	40 020		40 020	93 717
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 380		1 380	3 228
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	490 169		490 169	348 653	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	193		193	193	
	TOTAL (III)	CJ	CK	531 762		531 762	445 792	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecart de conversion actif * (VI)	CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CC	IA	614 097	46 500	567 597	485 458	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise		SARL 2 AMC MEDITERRANEE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :7.500.....)	DA	7 500	7 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	750	750	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	158 008	158 008	
	Report à nouveau	DH	178 561	130 248	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	108 938	48 312	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		DL	453 756	344 819	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	27 275	36 000	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 041	1 486	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	27 238	51 197	
	Dettes fiscales et sociales	DY	45 125	43 214	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	162	8 742	
Compte régul.	EB	11 000			
	EC	113 840	140 640		
	ED				
	EE	567 597	485 458		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	95 472	113 365	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

SARL 2 AMC MEDITERRANEE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 Euros
Siège social : 317 Avenue des plantiers
06700 ST LAURENT DU VAR
RCS : ANTIBES B 451 213 169

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

L' an deux mille vingt trois, le trente juin à 10 heures, les associés de la SARL 2 AMC MEDITERRANEE, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 €, divisé en 750 parts de 10€ chacune, se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social, sur la demande qui leur a été faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur David ANTIMI en sa qualité de gérant.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement	700 parts
le président constate la présence de :	
Monsieur Libero ANTIMI	50 parts

TOTAL	750 parts

Le président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions.

Le président met à la disposition des associés:

- un exemplaire des statuts,
- le bilan,
- le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2022,
- l'annexe,
- le rapport de la gérance sur l'exercice clos à cette date,
- le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.

Puis il rappelle que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice, le compte de résultat, les différentes annexes, le bilan ainsi que le texte des résolutions proposées, ont été adressées aux associés, plus de quinze jours francs avant la date de l'assemblée et que, pendant ce même délai de quinze jours francs précédant l'assemblée, ces mêmes documents et l'inventaire ont été tenus à leur disposition au siège social.

Sur sa demande, l'assemblée lui donne acte de sa déclaration.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social clos le 31 décembre 2022, ainsi que sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce intervenues ou renouvelées au cours de l'exercice.
- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice.
- Quitus à la gérance.
- Affectation des résultats.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 108 938€.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale donne quitus à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de la façon suivante:

- report à nouveau 108 938€

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

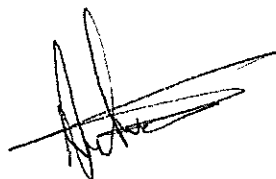
TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve lesdites conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12 heures.

DE TOUT CE QUE DESSUS il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par la gérance et les associés présents.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **567 597** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **807 590** euros et un total **charges** de **698 652** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **108 938** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.